



## **Lettre d'information aux parents pour l'inscription aux services périscolaires. Rentrée 2025/2026**

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire aura lieu le **lundi 1er septembre 2025**.

Je vous prie de trouver ci-dessous les informations pour cette nouvelle année scolaire 2025/2026.

Cette nouvelle rentrée va être marquée par un changement important dans la gestion des inscriptions et de la facturation.

Le contrat actuel pour le logiciel de facturation des services périscolaires, restauration et garderie, arrive à terme au mois de juin 2025.

Dans ce contexte, la collectivité a lancé une consultation pour remplacer ce logiciel de facturation, et dans le même temps, apporter de nouvelles solutions de gestion des services et d'échanges avec les familles.

Pour cela, les différents prestataires nous ont proposé la solution du portail famille déjà mise en place dans de nombreuses collectivités ou service d'accueil extrascolaire. Pour la future rentrée scolaire 2025-2026, la commune de Quinçay a décidé de mettre en place le portail famille eTicket déjà utilisé par 70 000 familles en France.



Ce portail a pour but de faciliter les inscriptions de vos enfants aux prestations de cantine et de garderie ainsi que le paiement des prestations.

Chaque famille dispose d'une application mobile sécurisée et d'un portail web.

Les parents gèrent eux même leur emploi du temps, leur inscription, suivent leur facture et leur règlement. Les familles peuvent également payer en ligne avec le système PayFip.

eTicket est un portail famille 100% en ligne et 100% mobile accessible 24h/24, 7j/7 disponible sur tous vos écrans grâce à l'application mobile (Android ou Apple) et sur le web.

Vous pouvez télécharger l'application à l'adresse :

*Place de Warnant - 8 rue des Quintus – 86190 QUINÇAY  
Tél : 05.49.60.42.16 – Courriel : [accueil@quinçay.fr](mailto:accueil@quinçay.fr)*

<https://www.eticket.qiis.fr/connexion-au-portail-famille/>

Après avoir créé votre compte, vous vous trouverez alors sur un portail qui vous permet de saisir toutes les données concernant votre enfant ou vos enfants scolarisés.

Il faudra créer une fiche par enfant.

Cette fiche comprendra les éléments d'état civil, photo, PAI éventuel, et les justificatifs obligatoires. À titre d'exemple, le PAI ne pourra pas être validé dans l'application sans le justificatif médical. Les familles pourront également ajouter les documents libres qu'elles souhaitent.

Il faudra ensuite également créer la ou les fiches pour les responsables légaux et la facturation, lister les personnes autorisées à récupérer le(s) enfant(s), les contacts en cas d'urgence, ...

Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier une copie du guide ou alors directement sur le site à l'adresse suivante :

[Guide pratique Famille - Portail Famille eTicket](#)

Cette plateforme vous offre une autonomie sur la gestion de votre compte. Vous pouvez inscrire, désinscrire vos enfants (dans la limite des délais imposés par nos services), payer en ligne où que vous soyez, ou en prélèvement automatique.

**L'inscription via le portail est obligatoire pour la rentrée de septembre 2025.**

Nous vous invitons donc à créer votre compte et saisir les données dès maintenant afin que le contrôle et la validation puisse se faire rapidement pour que vous ayez accès, aux inscriptions ouvertes, le plus rapidement possible.

Munissez-vous : des avis d'imposition du foyer et de votre relevé de prestations CAF, afin de bénéficier d'un tarif de cantine préférentiel, de votre attestation d'assurance responsabilité civile, du carnet de vaccination, du Projet d'Accueil Individualisé (PAI) s'il en existe un.

Les documents suivants devront être impérativement complétés :

- Liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant mineur, autres que ses parents.
- La fiche sanitaire.
- Droit à l'image.

Ces documents seront disponibles sur votre espace personnel de votre compte une fois la création de compte effectuée.

Les tarifs votés chaque année par le conseil municipal seront également accessibles sur le portail famille.

Vous trouverez joint à ce courrier une copie de la délibération du 10 juin 2025 fixant les tarifs pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Pour le transport scolaire, il n'y a pas de changement, les inscriptions et/ou renouvellements sont à effectuer sur le site :

[transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr).

Pour rappel, l'accueil périscolaire ne concerne pas l'accueil de loisirs des mercredis après-midi. Pour l'inscription de vos enfants au centre de loisirs pour l'accueil des mercredis après-midi, vous devez contacter :

Le centre socio culturel La Case,  
4 rue du stade  
86190 VOUILLÉ,  
Tél : 05-49-51-49-92.

Pour tout renseignement complémentaire ou toute difficulté, nous vous invitons à envoyer un mail à [accueil@quincay.fr](mailto:accueil@quincay.fr)

Nos services restent, bien évidemment à votre entière disposition.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre écoute. Nous souhaitons à tous les enfants de bonnes vacances et une très belle année scolaire 2025/2026.

Le responsable  
du Service Périscolaire



Sébastien ARCENT-JULIEN

L'adjointe  
aux affaires scolaires



Marylène BOURDILA

Le Maire  
Le Maire,  
Philippe BRAULT



- PJ :
- Délibération du conseil municipal
  - Guide pratique famille